

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 650

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bien que Jacques Bofford et en tout cas pas mieux, les mêmes causes entraînant les mêmes effets! Je rends mes billes — pardon: je rends mes «nius» puisque aussi bien, l'un des défauts (à mes yeux) de l'émission visée était son «parisianisme» excessif. Et je présente à M. Bofford mes très humbles excuses et l'expression de mes regrets — en recommandant à tous les intéressés la lecture de son roman, *L'Ombre des Souvenirs*.

* * *

Exposition *Courbet*, à La Tour-de-Peilz. Peu de toiles, mais un grand nombre de documents fort intéressants et très habilement présentés. Une fois de plus, on est ébaubi de voir les réactions de l'époque, et souvent le manque extraordinaire d'ouverture et de compréhension de la critique et de l'opinion de l'époque.

À SUIVRE

Mauvaises fréquentations internationales (Ambrosiano-Olivetti) — suite (cf. DP 649). Oui, il est bien vrai que Carlo de Benedetti, patron d'Olivetti, avait acheté à bon prix un paquet d'actions Banco Ambrosiano à fin 1981. Mais il est vrai aussi que le même de Benedetti, deux mois après, est sorti du conseil de l'Ambrosiano, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante à certaines de ses questions; qui plus est, cette retraite sans tambour ni trompette s'est au moins faite sans perte, le banquier Calvi ayant accepté de restituer le prix des actions avec en prime les intérêts pour la période considérée. C'est Beat Kappeler qui nous rappelle cet épisode bizarre de la trajectoire industrielle et financière de celui qui est devenu depuis lors, entre autres, le patron d'Hermes Precisa à Yverdon. D'accord: la forme raccourcie sous laquelle nous notions les mauvaises fréquentations de Carlo de Benedetti a pu induire en erreur certains de nos lecteurs sur la vraie valeur de ce capitaine d'industrie italien (pour plus de précisions, puisque nous y sommes, dans la «Schweizerische Handelszeitung» du 2 septembre dernier, le compte rendu d'un

Intéressant aussi, la décision du Législatif français (en 1873) de faire payer au peintre les frais de restauration de la Colonne Vendôme, qui avait été abattue au moment de la Commune, alors que Courbet était quelque chose comme ministre des Beaux-Arts des autorités insurrectionnelles et bien qu'il n'eût pris aucune part directe au renversement. L'histoire se répète! A la suite des événements de *Lausanne bouge*, la direction des CFF manifestait l'intention de faire payer le débarbouillage de la Gare de Lausanne à Anne-Catherine Menétrey, sous prétexte qu'elle animait le Comité d'aide aux jeunes impliqués dans les manifs!

Dieu merci, nous sommes en Suisse: la chose ne semble pas avoir eu de suite.

J. C.

* * *

repas pris avec de Benedetti). Reste que le Banco Ambrosiano lui avait paru être une bonne affaire, jusqu'à investir 80 millions de francs suisses pour y prendre pied! Espérons que les questions qu'il posera peut-être à la direction d'Hermes Precisa ne l'engageront pas à «repandre ses billes», là aussi; ce serait mauvais signe. Cf. Ambrosiano aujourd'hui.

Il y aura trente ans l'an prochain que la classe d'horlogerie de Fleurier a été créée. Formation de régleuses (jusqu'en 1975), formation d'horlogers qui ensuite trouvaient à travailler sur place. Pendant les années d'expansion horlogère, on formait dans cette classe une trentaine d'apprentis par année. Aujourd'hui, bien sûr, le vent a tourné et s'est même posé la question de la survie de ce creuset de l'avenir horloger: fermeture partielle, abandon définitif ou relance avec octroi aux jeunes des facilités matérielles pour l'entrée en apprentissage? On avait opté pour le maintien et l'appel à la relève. On (les fabricants d'horlogerie) était même allé jusqu'à envisager une manière d'assurance d'engagement à la sortie de l'apprentissage! Peine

perdue: au début de l'année scolaire, un seul apprenti s'est annoncé. L'avenir de la région et celui de l'horlogerie prennent des chemins différents. Rupture: à Saint-Imier, cette fin de semaine, la Compagnie des montres Longines (ateliers à Tramelan, Lajoux et Genève) célèbre le 150^e anniversaire de la création du comptoir Agassiz, origine historique de cette manufacture horlogère.

* * *

S'il est un acteur que les cinéphiles romands, et plus particulièrement lausannois, connaîtront sur le bout du doigt à la fin de l'année en cours, c'est Michel Simon: pas moins de soixante films choisis parmi ceux qu'il interpréta seront montrés jusqu'à Noël à la Cinémathèque suisse (adresse utile: Montbenon 6, 1003 Lausanne).

* * *

«Dans l'industrie horlogère, les femmes sont les premières productrices. Elles sont alignées dans d'immenses ateliers, muettes et rivées à leur chaîne qui tourne imperturbablement sur la table de travail, ou à leur binoculaire pour souder les modules électroniques. Il y a dix ans, elles montaient l'une des cent pièces d'un mouvement mécanique de montre. Aujourd'hui elles font du bobi-nage ou de la soudure sur de minuscule plaquettes, en contrôlant le détail de leurs gestes sur un écran. La précision, l'habileté, mais surtout la rapidité des gestes sont leurs atouts. Or ces critères ne sont pas cotés dans l'évaluation des postes pour fixer les salaires.» Trois pages publiées dans le dernier numéro de septembre de «Femmes suisses» (c.p. 3194, 1227 Carouge) par la Biennoise Marie-Thérèse Sautebin, qui sait de quoi elle parle (six ans dans l'industrie horlogère, d'abord dans les bureaux, puis dans les services de réparations) en disent plus long sur l'horlogerie actuelle que pas mal de dissertations économiques qui fleurissent ici et là. Sur l'horlogerie et sur pas mal d'autres choses. Sous-titre de ce dossier impressionnant: «Si l'on veut saisir concrètement la division sexiste du travail, alors visitons les entreprises horlogères...»